

Entretien professionnel - Évalué - Se préparer et préparer son entretien professionnel

Contexte

Par son article 27, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, complétée du décret d'application du 12 juin 2020, supprime la référence à la notation dans la FPH à partir de janvier 2021 pour la remplacer par l'entretien professionnel comme modalité d'appréciation de la valeur professionnelle. Cette nouvelle méthode, inspirée du privé, marque un changement de culture. Et qui dit changement de culture, dit accompagnement au changement, car la mise en place de ce nouveau système nécessite appropriation, implication et volonté de tous les acteurs. Parce qu'il est primordial de ne pas rater la transition, les agents ont la possibilité d'être accompagnés via cette formation « se préparer à son entretien professionnel » qui leur permettra d'appréhender les enjeux de cette réforme et de s'approprier les nouvelles modalités. Informés du nouveau cadre réglementaire et des enjeux, des process internes de l'établissement, briefés sur le déroulé de l'entretien et sur les critères d'appréciation de la valeur professionnelle, les agents détiendront les clés leur permettant de préparer leur entretien en amont et d'aborder ce moment d'évaluation en professionnel averti

Objectifs

- Connaître le cadre réglementaire applicable aux entretiens professionnels.
- Comprendre les nouveaux enjeux
- S'approprier les nouvelles modalités de l'entretien professionnel
- Mesurer la nécessité de préparer l'entretien
- Savoir se préparer pour son entretien professionnel

Renseignements complémentaires

Prise en charge sur fonds mutualisés ANFH pour les établissements sociaux et médico-sociaux (AFR) Prise en charge sur les plans pour les établissements sanitaires (AFC) Formation en présentiel ou distanciel.

Public

Tous les agents de la fonction publique hospitalière (Hors personnel de direction et directions des soins).

Exercice

2023

Nature

AFR

Organisé par
DEMETER SANTE/ PRISMA

Durée
2 heures